

Nombre de conseillers	11
En Exercice	11
Présents	10
Procuration	1
Excusée	0

COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CCAS
DU 13 AVRIL 2022**

Affiché à Renage le 25 avril 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril à 18h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de RENAGE,
Dûment convoqué en session ordinaire, sous la présidence de Madame Amélie Girerd

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 4 avril 2022

Présents : MMS GIRERD – DONNET – BERTONA - SPOSITO – FAYOLLE – GARNIER - MERGUI – MERIAUX – ODDOU - DE LOS RIOS

Procuration : Mme NAVARRO donne procuration à Mme DONNET

* * * *

Le quorum est atteint à 10 membres – ouverture de la séance à 18h30,

Approbation du compte rendu des délibérations du CA du 14 février 2022

Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité le compte rendu des délibérations du Conseil d'Administration du 14 février 2022.

Aide exceptionnelle n° 1 Délibération n° 2022-04-01

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, expose la situation financière dans laquelle se trouve actuellement Madame [REDACTED], domicilié(e) [REDACTED] à Renage.

Suite à sa demande et au vu de sa situation, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'ALLOUER** la somme de quatre-vingt-dix euros correspondant à une aide à la facture d'électricité.
- **DE DIRE** que ladite somme sera versée directement à GEG
- **DE DIRE** que les dépenses engagées seront réglées au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget.

Aide exceptionnelle n° 2 Délibération n° 2022-04-02

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, expose la situation financière dans laquelle se trouve actuellement Madame [REDACTED], domicilié(e) [REDACTED] à Renage.

Suite à sa demande et au vu de sa situation, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'ALLOUER** la somme de cent deux euros correspondant à une aide à la facture d'auto-école.
- **DE DIRE** que ladite somme sera versée directement à l'auto-école.
- **DE DIRE** que les dépenses engagées seront réglées au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget.

Bourse au permis Délibération n° 2022-04-03

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, rappelle à l'Assemblée que le 3 décembre 2020, le Conseil d'Administration a voté à l'unanimité la délibération n° 2020-12-10. Celle-ci a pour but d'attribuer une bourse pour le permis de conduire de 500€ à 2 jeunes de la commune, sous certaines conditions.

Dans ce cadre, elle expose le projet de Mme [REDACTED], habitante de Renage, qui a sollicité le CCAS pour bénéficier de cette aide.

En contrepartie, elle consacrera quelques heures de son temps lors du forum autonomie.

Compte tenu de l'intérêt de la proposition, et dans le cadre de son engagement en faveur de la collectivité, il est proposé que le CCAS lui attribue la bourse au permis.

Il est rappelé que cette somme sera versée directement à l'auto-école partenaire.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'AUTORISER** la Présidente à signer la convention tripartite.
- **D'ALLOUER** la somme de cinq cents euros à l'auto-école pour Madame [REDACTED]
- **DE DIRE** que les dépenses engagées seront réglées au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget.

Convention « Séniors en vacances » ANCV Délibération n° 2022-04-04

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, informe le Conseil d'Administration que la convention « programme séniors en vacances » 2022 de l'ANCV a été signée pour la reconduction du programme « Séniors en vacances ».

Le coût d'un séjour ressortant du programme « sénior en vacances » est fixé forfaitairement en 2022 à la somme de 410 € par personne, pour un séjour d'une durée de 8 jours/7 nuits. « Le montant de l'aide financière ANCV, est fixé forfaitairement en 2022 à la somme de 180 € pour un séjour de cette durée ».

Pour rappel ce programme facilite le départ en vacances de personnes âgées qui en sont exclues pour des raisons économiques, psychologiques, sociales ou liées à leur état de dépendance ou de handicap.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'AUTORISER** Amélie GIRERD, Présidente du CCAS à reconduire pour l'année 2022, le programme « séniors en vacances » de l'ANCV en partenariat avec le club sérénité-UNRPA.

Aide exceptionnelle voyage séniors n° 1 Délibération n° 2022-04-05

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, expose la situation financière dans laquelle se trouve actuellement Madame [REDACTED], domicilié(e) [REDACTED] à Renage.

Suite à sa demande et au vu de sa situation, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **DE NE PAS ATTRIBUER** d'aide pour le voyage séniors du 24 septembre au 1^{er} octobre 2022.

Aide exceptionnelle voyage séniors n° 2 Délibération n° 2022-04-06

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, expose la situation financière dans laquelle se trouve actuellement Madame et Monsieur [REDACTED], domiciliés [REDACTED] à Renage.

Suite à leur demande et au vu de leur situation, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'ALLOUER** la somme de 180 euros correspondant à une aide pour le voyage séniors du 24 septembre au 1^{er} octobre 2022.
- **DE DIRE** que ladite somme sera déduite du montant total à verser.
- **DE DIRE** que les dépenses engagées seront réglées au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget.

Approbation du Compte de Gestion 2021 Délibération n° 2022-04-07

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il n'appelle pas d'observations

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **DE DÉCLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du Compte Administratif 2021
Délibération n° 2022-04-08

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur

Considérant qu'Amélie GIRERD, Maire et Présidente, ordonnateur, a normalement administré le budget pendant le cours de l'exercice 2021 procédant au règlement définitif du budget 2021, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		29 701.68		26 411.76	-	56 113.44
Opérations de l'exercice	888.00	1 552.54	119 988.53	119 113.28	120 876.53	120 665.82
TOTAUX	888.00	31 254.22	119 988.53	145 525.04	120 876.53	176 779.26
Résultats de clôture	-	664.54	875.25	-	210.71	-
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	888.00	31 254.22	119 988.53	145 525.04	120 876.53	176 779.26
RESULTATS DEFINITIFS	-	30 366.22	-	25 536.51	-	55 902.73

Après la sortie de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- **DE DECLARER** toutes les opérations de l'exercice 2021, définitivement closes et les crédits annulés

Affectation des résultats d'après le Compte Administratif
Délibération n° 2022-04-08

Le Conseil d'administration,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif CCAS de l'exercice 2021, ce jour ;
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 ;
Constatant que le Compte Administratif présente un résultat en instance d'affectation de :

 <u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat en instance au 31/12/20	26 411 76€
Résultat de l'exercice 2021	-875.25€
Total à affecter	25 536.51€

 <u>Section d'investissement</u>	
Résultat en instance au 31/12/2020	29 701.68€
Résultat de l'exercice 2021	664.54€
Total à affecter	30 366.22€

Le Conseil d'Administration propose d'affecter comme suit les résultats 2021 sur le budget primitif 2022 :

Mise en réserve Excédent de Fonction (compte 1068) :	€
Report de fonctionnement :	25 536.51€
Report en investissement :	30 366.22€

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'ADOPTER** les affectations de résultats ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Affectation des résultats d'après le Compte Administratif
Délibération n° 2022-04-08

La Présidente informe l'Assemblée que le Receveur Municipal après avoir usé de toutes les possibilités autorisées par les textes, n'a pu assurer le recouvrement des titres de recette à l'encontre de divers débiteurs de 2017 à 2021, liste numéro 5667580033, pour un montant total de **1 043.50€**.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

EXERCICE	REFERENCE	NOM	MONTANT	MOTIF
2020	T-63	[REDACTED]	100,8	Décédé et demande de renseignement négative
2017	T-96	[REDACTED]	257,3	Décédé et demande de renseignement négative
2020	T-8	[REDACTED]	0,1	RAR inférieur seuil poursuite
2020	T-184	[REDACTED]	188,5	Décédé et demande de renseignement négative
2020	T-204	[REDACTED]	233,1	Décédé et demande de renseignement négative
2021	T-99	[REDACTED]	14,7	RAR inférieur seuil poursuite
2017	T-86	[REDACTED]	248	Décédé et demande de renseignement négative

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'ADMETTRE** en non-valeur les produits précités.

Points divers

❖ AIDES ALIMENTAIRES

1630 € d'aide alimentaire en 2022 dont 610€ depuis le dernier CA

Pour rappel

- ❖ 2021 : 3520€
- ❖ 2020 : 3540€
- ❖ 2019 : 1469€

❖ DOMICILIATION

4 domiciliations en cours dont 1 famille

❖ SORTIES CULTURELLES

Jeu 05/05 RODA FAVELLA Danse Musique Vidéo Grand Angle à 20h

❖ VOYAGE SENIORS

Il reste 4 places sur les 47

❖ CAFE D'ACCES AUX DROITS

Avec la Confédération Syndicale des Familles
Prochain café le jeudi 12 mai, salle P. Girerd.
Cadre de vie, Logement décent et charges locatives

❖ ATELIER BIEN CHEZ SOI

Il n'y a eu qu'une seule inscription – atelier reporté à l'automne

❖ CONFERENCE

Le 15 avril – Réflexologie plantaire avec Mme Duvillard
Le 13 mai - La médecine chinoise avec Mme Soffray
Le 10 juin – De la perception extra-sensorielle à la télépathie, les expériences exceptionnelles : une approche psychologique avec Dr Drouet & Pathologies de la main, du poignet et du coude : innovation et prises en charges optimales avec Dr Roulet

❖ FORUM AUTONOMIE

Le 2 juin 2022 au parc de la mairie

La séance est close à 20h.

La Vice-présidente du CCAS



Sylvie DONNET

La Présidente du CCAS



Amélie GIRERD